

Date : 18 janvier 2015

Objet : sectorisation Vanves pour les collèges

Bonjour,

Vous trouverez ci-dessous la réponse de M. Gary concernant la sectorisation des futurs élèves de 6ème, suite à leur réunion au conseil général.

Bonsoir,

en quelques mots, le résumé d'une réunion qui a duré plus d'une heure.

Pas de changement de carte scolaire à Vanves mais les effectifs du collège Michelet sont limités à 150 en 6e et les élèves excédentaires seraient affectés à St Exupéry.

Raison avancée : le basculement d'une école entière d'un collège sur l'autre déséquilibrerait St Exupéry qui accueillerait au bout de 4 ans plus d'élèves que ne le prévoit sa capacité d'accueil.

Pour la mairie et le conseil général, les élèves actuellement scolarisés dans les écoles élémentaires de Vanves tiennent sans problème dans leur collège de secteur.

Les retours du privé, les élèves habitant Vanves mais actuellement scolarisés ailleurs (Paris, Issy les Moulineaux, etc..) ne sont pas prioritaires pour choisir leur collège.

Cordialement
Bernard Gary